



FEDERATION FRANCAISE DE TIR
COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR
DU RHONE METROPOLE DE LYON

Championnats départementaux 10m, saison 2019 – 2020

Arbalète match 10m : 16 et 17 novembre 2019

Arbalète field 18m : avant le 17 novembre 2018

Pistolet vitesse, pistolet standard : 9 novembre 2019

Stand 10 m du STT 2 montée Pierre Barnoud Tarare

Pistolet, carabine : 16 et 17 novembre 2019

Stand de la CSP, gymnase CONDORCET, rue Edmond Rostand, Saint-Priest

Tel: 04 78 21 72 64

Championnats de France des clubs : 14 décembre 2019 (si 4 équipes)

Stand de la CSP, gymnase CONDORCET, rue Edmond Rostand, Saint-Priest

Tel: 04 78 21 72 64

GENERALITES

L'accès à l'échelon départemental est libre. La procédure et les dérogations seront faites selon le règlement Fédéral de la S.E.C. Pour participer aux championnats les tireurs doivent être munis de la licence de la saison en cours signée du médecin ou d'un certificat médical attestant leur aptitude au tir sportif. Attention seuls les tireurs, dont les clubs auront acquitté leur inscription et leur licence auprès de la Ligue pourront tirer. Il n'y aura pas de dérogation.

INSCRIPTIONS

Date limite d'inscription : 27 octobre 2019

Montant

- 20 ans : 8,00 €

+ 20 ans : 15,00 €

Équipe : 0,00 €

CDF clubs : 25 €

Attribution des médailles

Individuel : minimum 3 tireurs, dans la même discipline pour les catégories dames et séniors

Équipes : minimum 3 équipes dans la même discipline pour les catégories dames et séniors

IMPORTANT :

L'inscription aux départementaux est faite sous la responsabilité des directeurs techniques des clubs. Il vous est demandé de bien vous assurer que les règles de sécurité sont bien connues et appliquées par vos compétiteurs.

Inscriptions

Remplir une feuille pour les disciplines 10 mètres toutes catégories confondues (une seule équipe par catégorie dans chaque discipline). Vous trouverez au verso de la feuille d'engagement une suite pour inscrire vos tireurs si la première page ne vous suffit pas.

Attention

Pour affecter les tireurs dans les séries on prendra en compte les vraies contraintes (ceux qui travaillent le samedi par exemple), puis les autres dans l'ordre des arrivées.

IMPERATIF :

Pour chaque tireur engagé :

NOM, PRENOM, Numéro de LICENCE, DATE DE NAISSANCE, CATEGORIE du tireur, CATEGORIE de SURCLASSEMENT.

Saisir ET si le tireur est étranger dans la colonne "ET".

Pour le club

Coordonnées et téléphone du responsable des engagements.

Pour les sur-classements individuels, inscrire la catégorie dans la colonne de la discipline surclassée. Exemple : S1 dans la colonne "Pist".

Règlement des inscriptions

Par chèque global à l'ordre du COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU RHONE
Remplir la colonne Montant et faire les totaux sur la feuille d'inscriptions

Inscriptions à adresser à :

philippe.deigat@gmail.com

Chèque à adresser à :

ESPACE DEPARTEMENTAL DES SPORTS
Comité du Tir Sportif
28 rue Julien 69003 LYON